

# Egalité Femmes – Hommes

*Résultat 2023 : période de référence 01/01/2023 au 31/12/2023*

«Le nombre maximum de points pouvant être obtenus étant inférieur à 75, l'index n'est pas calculable. Toutefois, deux des quatre indicateurs étaient calculables :

Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles : 25/35 ;

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10. »

